



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**30
NOVEMBRE
2021**

Votre VIDEO dans le cadre DE L'OPERATION #EtNous DU 30 NOV

Nous allons monter et diffuser une vidéo de la lecture
des déclarations liminaires qui ont été envoyées
aux équipes pour être lues en CTE et CSE.

► OBJECTIFS :

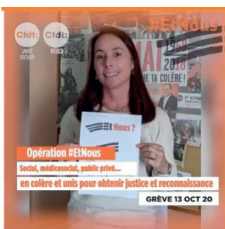
- Montrer le caractère large de la mobilisation (plusieurs fédérations et confédération impliquées)
- faire entendre la voix de la Cfdt, notamment sur les réseaux sociaux
- Avoir des vidéos avant le 30 novembre pour faire connaître notre journée d'action

► PROJET

- Nous allons produire une vidéo où le même texte sera lu par de multiples militant-e-s
- C'est la bande son qui va faire le fil rouge et la cohérence, pour les images nous ferons succéder un extrait de tous les lecteurs.

► PROPOSITION VISUELLE

Le format de la vidéo que nous utiliserons sera celui
que nous pratiquons habituellement sur nos supports
fédéraux de communication.
Le graphisme s'appuyera sur ceux de l'opération #EtNous.



► LIENS

- Pour envoyer votre vidéo :
<https://huit.re/CFDT-EtNous>



► INFO COMPLÉMENTAIRE

C'est l'équipe com' fédérale qui sera maître d'œuvre (montage vidéo compris).

Contact pour l'équipe com' de la fédération santé-sociaux : nmarteau@sante-sociaux.cfdt.fr 06 75 21 68 74



« Appel à participation »

Et Nous ?

► POUR PARTICIPER

- 1 Dès aujourd'hui :**
 - **filmez-vous en train de lire une des deux déclarations liminaires.**
 - **lisez bien la déclaration choisie, en entier.**
- 2 Envoyer votre vidéo grâce au lien ci-dessous**

A savoir :

Les prises de vues ne requièrent pas une haute qualité technique pour ce type de projet.
La prise par un smartphone peut suffire ou votre WebCam d'ordi portable.

En revanche, il faut prendre soin de qualité de l'image ! et du son ! prenez soin à :

- être dans un environnement suffisamment lumineux (attention au contre jour)
- avoir un arrière fond neutre, sans trop d'information et surtout CFDT ;-)
- faire attention aux bruits environnants, (et utiliser un kit main-libre).
- Veillez à être face à l'objectif (pas de contre plongée), la position debout est plus dynamique en générale (sur un mange debout par exemple)



Déclaration liminaire

Paris, le **28 octobre 2021**

Monsieur, Madame, la ou le Directeur. Directrice,

Les agents de notre établissement *social ou médico-social* autonome de la FPH *ne bénéficient pas (ou ne bénéficient pas toutes et tous)* de la revalorisation que nos collègues des établissements de santé ou EHPAD ont obtenu à la suite de l'accord dit du Ségur de la Santé de juillet 2020.

La CFDT Santé sociaux, en demandant l'introduction d'une phrase dans l'accord Ségur pour les établissements sociaux et médico sociaux a permis que les travaux se poursuivent. Cela s'est traduit dans un 1^{er} temps par l'extension du CTI à tous les agent.es des établissements rattachés à un établissement de santé ou EHPAD. Dans un second temps, la mission Laforcade a permis l'attribution du CTI à certaines catégories socio professionnelles des établissements autonomes avec un financement ARS.

Dans notre établissement, au quotidien, des agents font le même travail et certains bénéficient d'une revalorisation salariale et d'autres pas ! Cela est inadmissible pour la CFDT. Aujourd'hui, vous peinez à recruter, certains agents font le choix de quitter l'établissement. Cela a des conséquences sur la santé des agents restant mais aussi sur la qualité de la prise en charge des bénéficiaires.

Nous savons que vous n'êtes pas responsable de cette différence de reconnaissance. Cependant, nous souhaitons obtenir l'expression de votre soutien dans les démarches que nous entreprenons.

Il est venu le temps de mettre en œuvre l'étape suivante à savoir l'organisation de la conférence sociale des financeurs devant permettre de mettre sur la table tous les paramètres afin d'évaluer les besoins en financement. La CFDT a fait un courrier en ce sens au 1^{er} Ministre le 26 octobre.

Monsieur ou Madame la Directrice, la CFDT Santé sociaux souhaite connaître précisément les effectifs concernés, les besoins en effectifs afin de pouvoir être pertinent sur les besoins en financement. Nous souhaitons également savoir si nous pouvons compter sur votre soutien en relayant auprès de vos interlocuteurs départementaux et/ou régionaux la nécessité de revaloriser l'ensemble des professionnels qui concourent à la prise en charge des bénéficiaires de notre établissement. Pour la CFDT, sans aucun doute tous les professionnels sont concernés. Nous sommes prêts à nous entretenir avec vous lors d'un RDV pour aller plus avant dans les travaux.

Nous vous remercions de votre réponse,

Les élu. es CFDT.



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CSE

Déclaration liminaire

Paris, le **16 novembre 2021**

Madame, Monsieur le/la président.e,

Madame, Monsieur, le/la directeur.trice,

« Quand serai-je augmenté ? » « Quand bénéficierai-je de la juste reconnaissance de mon travail ? ». Dans le secteur social et médico-social, la question salariale est sur toutes les lèvres.

Face à la légitime exaspération et la colère exprimée par les salarié.es, qui n'en peuvent plus d'attendre, il nous est apparu nécessaire de rappeler à chacun les engagements pris le 28 mai 2021 à travers l'accord Laforcade entre l'État, les employeurs et la CFDT santé-sociaux :

- Les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs s'engageaient à négocier les revalorisations des professionnel.les, en vue d'un rapprochement conventionnel effectif, à savoir une convention collective unique et étendue, applicable pour tout.es les salarié.es du secteur associatif sanitaire, social et médicosocial.
- L'État s'engageait à financer les mesures proposées par les partenaires sociaux et à réunir une conférence sociale d'ici décembre 2021 avec l'ensemble des financeurs pour établir les priorités permettant d'assurer l'attractivité des métiers et la pérennité du secteur.

C'est dans ce cadre que la CFDT santé-sociaux a proposé dès le mois de juin un accord complet sur les classifications et les rémunérations. Celui-ci est resté lettre morte de la part des organisations patronales.

Aux organisations patronales, qui dénoncent l'absence de financement et qui appellent à la mobilisation des salarié.es, qu'ont-ils fait jusque-là ? La CFDT santé sociaux rappelle qu'ils n'ont pas rempli leur part du contrat.

Les négociations s'ouvrent le 16 novembre. Mais encore faut-il que les employeurs s'y engagent réellement, alors qu'ils n'ont cessé de dire qu'ils n'ont pas mandats de leurs adhérent.es et qu'ils ne pourront s'engager qu'à partir d'avril 2022.



Trop long ! Trop tard ! Les salarié.es demandent que ce soit maintenant !

Aux organisations patronales, clairement responsables de la situation actuelle, la CFDT santé-sociaux demande que la négociation sur les classifications et les rémunérations dans la BASSMS, en vue d'une convention collective unique, aboutisse rapidement. La CFDT santé-sociaux, elle, est prête !

Madame, Monsieur le/la président.e, Madame, Monsieur, le/la directeur.trice, nous savons que vous partagez nos préoccupations sur les salaires et l'attractivité. Aussi, la CFDT santé-sociaux vous demande de rappeler leurs engagements à vos représentants employeurs pour assurer la pérennité d'un secteur aujourd'hui mortellement en danger.